EASY Fixe 1 an

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise[9]

Composition du prix de votre énergie[6]



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Optez pour un prix fixe pendant 1 an

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Fixe - 1 an

Redevance fixe (€/an)		**Prix par kWh**[1] (€cent/kWh)
40,81		5,636

Coûts de réseaux (distribution et transport)[2]

Gestionnaire du réseau de distribution	**Distribution**						Transport
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	€cent/kWh
ORES (Brabant Wallon)	25,74	3,803	104,68	1,861	646,64	1,408	0,162
ORES (Hainaut Gaz)	25,74	3,803	104,68	1,861	646,64	1,408	0,162
ORES (Luxembourg)	25,74	3,803	104,68	1,861	646,64	1,408	0,162
ORES (Mouscron)	25,74	3,803	104,68	1,861	646,64	1,408	0,162
ORES (Namur)	25,74	3,803	104,68	1,861	646,64	1,408	0,162
TECTEO - RESA	33,38	3,707	117,77	2,018	929,00	1,777	0,162

EASY Fixe 1 an

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise[9]

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,10577
Redevance raccordement[3]	0,00750
Accise fédérale[8] (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,87238
Consommation> 12.000 kWh	0,95321

(1) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mars 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

(2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.

(3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(6) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an en Walllonie. Prix 6% de tva comprise.

(7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.

(8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

Frais de rappel et de mise en demeure [3] [7] Montants d'application à partir du 1er décembre 2023	
Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €